

Rapport annuel établi en application de l'article 7 de l'Ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois tel que modifié par l'article 11 de l'Ordonnance conjointe du 14 décembre 2017.

Agence Immobilière sociale à Bruxelles



RAPPORT EXERCICE 2017

Dans le cadre de l'Ordonnance régionale du 12/01/2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, le conseil d'administration de l'AISB :

- a arrêté le montant :
 - ❖ des rémunérations, avantages et frais de représentation de ses mandataires : **néant**
 - ❖ des outils de travail mis à disposition de ses mandataires : **néant**
- déclare qu'en 2017 :
 - ❖ les frais et avantages de toute nature octroyés à ses mandataires ont été : **néant**
 - ❖ les mandataires n'ont participé à aucun voyage dans le cadre de l'exercice de leur fonction
 - ❖ aucun marché public n'a été attribué.

Présences aux réunions :

Administrateurs (et membres)	Sur 4 C.A. Nombre de présences	Sur 1 AG Nombre de présences	Sur un total de 5 réunions Total des présences	% de présences
Mme Alamat Faten	4	1	5	100%
M. Arbai Mohamed	2	1	3	60%
Mme Bakkali Saïda	3	1	4	80%
M. Barnstijn Michel	3	1	4	80%
Mme Barzin Clémentine	3	1	4	80%
M. Boogaerts Serge	4	1	5	100%
Mme Bougharoun Khadija	2	0	2	40%
Mme Brisbois Philomène	2	1	3	60%
M. Hoorens José	3	1	4	80%
M. Marq François	0	0	0	0%
M. Renier Vincent	4	1	5	100%
Mme Van Ryment Catherine	1	1	2	40%
M. Vanschoenbeek Patrick	4	1	5	100%
M. Weytsman David	2	1	3	60%

Complémentairement, M. Geoffrey Schollaert, seul membre de l'assemblée générale qui ne possède pas la qualité d'administrateur, fut absent lors de l'assemblée générale annuelle.

Fait à Bruxelles le 31 mars 2018.

Natalie CASTELEYN
Directrice